

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 septembre 2021 à 18 heures 30

Convocation du 06 septembre 2021

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Etaient présents : MM et Mmes Christian ALFARO, Laëtitia ANDRIEU, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Chantal DUMONT-GILMOZZI, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Gilles JOFFRE, Emilie LAMARCQ, Jacques MAURAND, Micheline MIANNAY, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Bruno SALGUES, Jean Claude VIVANCOS, Christian WAUTERS.

Procurations : Estelle FLEUTÔT à Emilie LAMARCQ

Absent : Bruno ESPOSITO

18h30 : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Isabelle PALM est désignée secrétaire de séance

Préambule : le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil du 04 mai 2021. Approbation à la majorité (Contre : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Abstention : 0 ; Pour : 20).

Pierre POLARD, après avoir ajouté à l'ordre du jour une question, procède à l'examen des points listés dans la convocation :

- 1 – Rapport annuel sur le service public de collecte et d'élimination des ordures ménagères
- 2 - Rapports annuels du délégataire – service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2020
- 3 – RPQS - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2020
- 4 – Clôture du budget Gendarmerie
- 5 – Détermination du tarif de vente des terrains agricoles et création du budget annexe « aménagement secteur rivière basse »
- 6 – Budget général – Décision modificative n°3
- 7 – Budget eau et assainissement – Décision modificative n°1
- 8 – Budget du CMS – Décision modificative n°1
- 9 – Extension de l'école maternelle – tranche 2 - État – demandes d'aides au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022
- 10 – Vidéosurveillance - État – demande d'aide au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2022
- 11 – Demande de subvention pour l'appel à projet « école numérique » et autorisation de signature de la convention avec l'état
- 12 – Chauffage école de musique/médiathèque - Département – demande d'aide au titre du dispositif FAIC 2021
- 13 – Département – Opération 8000 arbres
- 14 – Retrait de l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA)
- 15 – Autorisation d'ouverture dominicale d'un commerce
- 16 – Mise à disposition d'un agent municipal auprès du HBCC et du FOSH
- 17 - Formations – prise en charge de frais
- 18 – Régie cantine - modification de l'encaisse du régisseur et élargissement de la régie à la garderie périscolaire

- 19 – Régie des droits de place – modification de l'encaisse du régisseur
- 20 – Modification du règlement du cimetière
- 21 – Modification du règlement intérieur du conseil municipal
- 22 - Décisions du Maire
- 23 - Questions diverses

1 – Rapport annuel sur le service public de collecte et d'élimination des ordures ménagères

Le Maire présente les principaux éléments contenus dans ce rapport.

La collecte des ordures ménagères représente 4 430.04 tonnes en 2020 (-2.14 % par rapport à 2019), soit 244.24 kg/hab/an (314 kg/hab/an en moyenne nationale – source ADEME). Ces déchets sont traités à l'usine VALORBI de Béziers.

La collecte sélective (hors verre) représente 724.813 tonnes (+1.06 % par rapport à 2019), la collecte du verre représentant 701.70 tonnes (+3.23% par rapport à 2019), soit au total, 76.42 kg/hab/an (70 kg/hab/an en moyenne nationale).

Enfin, il rappelle que 2 déchetteries positionnées à Pierrerue et à Quarante permettent de couvrir le territoire communautaire.

Approbation à l'unanimité.

2 - Rapports annuels du délégataire – service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2020

Le Maire présente les grandes lignes des rapports établis par le délégataire, en matière d'eau potable et d'assainissement collectif, pour l'exercice 2020, en précisant qu'ils sont consultables, dans leur intégralité, sur demande auprès du service des finances.

Approbation à l'unanimité.

3 – RPQS - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2020

Le Maire présente les grandes lignes des deux rapports dont les données sont consultables sur le site <http://www.services.caufrance.fr/>

Il précise que les données de ces rapports coïncident avec celles fournies par le délégataire dans ses propres rapports

Approbation à l'unanimité.

4 – Clôture du budget Gendarmerie

Le projet de création d'une gendarmerie sur le secteur des Cagnes fait face à un blocage dans l'acquisition du foncier nécessaire à sa réalisation. Aussi, le maintien de ce budget, créé par délibération du 11 avril 2017, n'apparaît plus, dans l'immédiat, nécessaire. En outre, le projet devant bénéficier à un territoire plus vaste que les limites territoriales de la commune, il va être proposé aux communes relevant du ressort territorial de la brigade de Capestang de créer un syndicat intercommunal à vocation unique qui portera, en lieu et place de la commune seule, ce projet.

Une fois actée, la clôture du budget Gendarmerie sera effective au 31/12/2021, et les résultats de clôture réintégrés dans le budget général à raison d'un déficit prévisible de la section de fonctionnement de 96 260.30 € et d'un excédent prévisible de la section d'investissement de 1 072 701.57 €.

Bruno Salgues demande s'il est certain qu'un SIVU pourra être créé pour porter l'opération. Le Maire indique que non puisqu'à l'heure actuelle, les communes concernées n'ont pas encore été sollicitées.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve la clôture de ce budget à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 20)

5 – Détermination du tarif de vente des terrains agricoles et création du budget annexe « aménagement secteur rivière basse »

L'opération envisagée consiste à aménager 3 parcelles agricoles, de 380, 382 et 379 m², qui seront cédées à des agriculteurs qui pourront, chacun, y construire un hangar agricole. Ces terrains seront vendus avec le permis de construire accordé pour la création du hangar.

Afin de permettre le suivi comptable et financier du projet, il est proposé de créer ce budget annexe, assujéti à la TVA avec application de la TVA sur marge, et de fixer le tarif de vente des terrains à 35 € HT/m².

Approbation à l'unanimité.

6 – Budget général – Décision modificative n°3

La décision modificative (DM) consiste à ajuster, en dépenses et en recettes des 2 sections, les crédits, suite notamment aux notifications des dotations et d'une subvention.

La DM prendra la forme suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
c/611	Charges à caractère général	30 000 €	c/7088	Autres produits	10 000 €
c/61524		-14 000 €	c/73212	DSC	-709 €
c/6232		-30 000 €	c/73223	FPIC	22 047 €
Sous total 1		-14 000 €	c/7381	Droits mutation	15 874 €
c/6332	Masse salariale	-3 000 €	c/7411	Dotation forfaitaire	5 674 €
c/6336		1 000 €	c/74121	DSR	50 968 €
c/6411		36 000 €	c/74127	DNP	16 388 €
c/6413		17 000 €	TOTAL		120 242 €
c/64168		-22 000 €			
c/6451		4 000 €			
c/6453		13 700 €			
c/6454		-400 €			
c/6455		7 500 €			
c/6458		-1 000 €			
c/6475		4 000 €			
c/6478		-500 €			
Sous total 2		56 300 €			
c/022	Dépenses imprévues	10 000 €			
c/023	Virement	67 942 €			
TOTAL		120 242 €			

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
c/2152-227	Voirie	50 000 €	c/10222	FC TVA	-25 112 €
c/2128-229	Aménagements urbains	-50 000 €	c/1321	DETR	236 879.57 €
c/2184-224	Matériel mobilier	40 000 €	c/021	Virement	67 942 €
c/2182-225	Véhicule	9 000 €	TOTAL		279 709.57 €
c/2135	Equilibre	230 709.57 €			
TOTAL		279 709.57 €			

Approbation à l'unanimité.

7 – Budget eau et assainissement – Décision modificative n°1

Cette DM doit permettre la prise en charge d'un mandat sur le c/658.

Elle prend la forme suivante :

Budget de l'eau et de l'assainissement – section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 65 – c/658	2 000 €	Chapitre 70 – c/70128	2 000 €

Approbation à l'unanimité.

8 – Budget du CMS – Décision modificative n°1

Cette DM doit permettre de passer des écritures sur le c/673 (annulation de titres sur exercice antérieur).

Elle prend la forme suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
c/65888	Charges diverses	-200 €			
c/673	Titres annulés	200 €			

Approbation à l'unanimité.

9 – Extension de l'école maternelle – tranche 2 - État – demandes d'aides au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022

Le projet d'extension de l'école maternelle dont le coût total de la tranche 2 (exercice 2022) s'élève à la somme de 1 061 055.55 € HT, soit 1 273 266.66 € TTC, peut faire l'objet de différentes aides de la part des financeurs institutionnels que sont l'état (DETR 2022 et DSIL 2022) et le département de l'Hérault.

Le plan de financement prévisionnel de cette seconde tranche pourrait être le suivant :

Exercice	Objet	Dépenses (€ HT)	Recettes
Tranche 2 -2022 (sollicitation aide sur exercice 2022)	Maîtrise d'œuvre + études	42 095.55 €	
	Travaux	1 018 960 €	
	DETR – montant des dépenses éligibles plafonné à 982 056 € HT - (taux maximal sollicité 40%)		424 422.22 €
	DSIL (5%)		53 052.78 €
	Département de l'Hérault (35%)		371 369.44 €
	Autofinancement (20%)		212 211.11 €
	TOTAL		1 061 055.55 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces demandes de subventions.

Approbation à l'unanimité.

10 – Vidéosurveillance - État – demande d'aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2022

Ce projet, qui comporte la mise en place de 22 caméras de vidéo-surveillance pour un coût total de 66 072 € HT, n'a pas été retenu au titre du FIPD 2021. Il est donc proposé de le représenter pour le FIPD 2022 et de solliciter l'aide à hauteur de 80% du coût HT du projet.

Approbation à l'unanimité.

11 – Demande de subvention pour l'appel à projet « école numérique » et autorisation de signature de la convention avec l'État

Dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique, le Ministère de l'éducation nationale propose aux collectivités de poursuivre l'équipement numérique des salles de classe des écoles élémentaires.

Le projet présenté par l'équipe éducative de l'école François Mitterrand porte sur l'ensemble des classes avec l'installation de vidéoprojecteurs et tableaux blancs interactifs dans les salles ainsi que l'achat de tablettes numériques pour les élèves et d'ordinateurs portables pour les enseignants.

Le coût global de l'équipement atteint 38.678,57 euros TTC susceptible d'être subventionné à hauteur de 70% (investissement).

Parallèlement, des services numériques complémentaires (logiciels, applications...) sont eux aussi susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 50% dans la limite d'une dépense de 4 340 euros TTC (fonctionnement).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la démarche, d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et de signer avec l'État la convention qui en découlera.

Approbaton à l'unanimité

12 – Chauffage école de musique/médiathèque - Département – demande d'aide au titre du dispositif FAIC 2021

Ce fonds départemental, forfaitaire, permet de financer, partiellement ou en totalité, des opérations portées par les communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de présenter à ce titre le remplacement du système de chauffage/climatisation de l'école de musique et de la médiathèque, dont le coût s'élève à la somme de 89 889.29 € HT.

Approbaton à l'unanimité

13 – Département – Opération 8000 arbres

A la suite de l'acte de candidature de la commune pour bénéficier de ce dispositif piloté par le département, ses services nous informent que notre demande de mise à disposition de 80 arbres (18 micocouliers, 21 arbres de judée, 16 érables planes et 25 tamaris communs) a été acceptée.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de délibérer pour accepter la cession des arbres à l'amiable, les affecter au futur parc paysager du Saint Laurent et autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à cette procédure.

Approbaton à l'unanimité.

14 – Retrait de l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA)

L'adhésion à l'AURCA avait pour double objectif, d'une part, d'établir un diagnostic sur l'état du patrimoine végétal urbain et, d'autre part, d'établir des propositions de plantations à effectuer pour renforcer ce patrimoine. Cette étude et ces préconisations ayant été remises, il n'y a plus lieu pour la commune de rester adhérente à l'AURCA. Il s'agit donc pour le Conseil Municipal d'en demander son retrait.

Approbaton à l'unanimité.

15 – Autorisation d'ouverture dominicale d'un commerce

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder

douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le maire.

Certains commerçants ont saisi la commune afin de bénéficier d'une dérogation d'ouverture, à raison de 3 dimanches durant le mois de décembre 2022 ; cette dérogation bénéficiera à tous les commerces de détail alimentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner, sous réserve de l'avis favorable des organisations syndicales, un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2022 des commerces de ventes au détail alimentaire à raison de 3 dimanches durant le mois de décembre 2022.

Les dates seront définies par un arrêté du Maire.

16 – Mise à disposition d'un agent municipal auprès du HBCC et du FOSH

Le maire propose au conseil le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès des associations du Hand Ball Club Capestang et du FOSH.

Cette mise à disposition concerne l'année scolaire 2021-2022 à raison de 2h et 4h30 le mercredi après-midi auprès des enfants de l'école de Hand et de l'école de Foot et se traduit par la signature d'une convention avec ces associations.

Le conseil approuve à l'unanimité les délibérations et autorise la signature d'une convention avec chaque association.

17 - Formations – prise en charge de frais

Le maire propose de modifier les modalités de remboursements des frais kilométriques des agents municipaux de sorte que lorsque le déplacement de l'agent se déroule sur plusieurs jours et qu'un hébergement sur place est proposé par l'organisme de formation, il n'y ait qu'un seul remboursement de trajet aller/retour pour toute la durée du stage.

Approbaton à l'unanimité

18 – Régie cantine - modification de l'encaisse du régisseur et élargissement de la régie à la garderie périscolaire

La délibération qu'il est proposé d'adopter concerne la modification des produits perçus et de l'encaisse du régisseur de la régie « surveillance et restauration scolaire ». Il s'agit en effet d'élargir cette régie à l'accueil de loisir périscolaire du matin et du soir, en faisant bénéficier les parents des moyens de paiement en ligne de la cantine scolaire, et, en parallèle, d'autoriser le régisseur à détenir une encaisse maximum de 11 000 €.

Approbaton à l'unanimité.

19 – Régie des droits de place – modification de l'encaisse du régisseur

L'objectif de la modification est de passer l'encaisse que le régisseur est autorisé à détenir de 1 372 € à 1 500 €.

Approbaton à l'unanimité.

20 – Modification du règlement du cimetière

Question retirée de l'ordre du jour

21 – Modification du règlement intérieur du conseil municipal

L'article 9 du règlement intérieur du conseil municipal stipule dans son 3^e paragraphe que :

« Les textes doivent être adressés au directeur de la publication (le Maire) dans les 15 jours précédant l'envoi du bulletin à l'impression. » ; cet article peut prêter à confusion et il faudrait clarifier les délais de communication.

Le Maire propose de modifier le paragraphe 3 de l'article 9 du règlement du conseil municipal, en ce sens que :

« Les conseillers municipaux issus d'une même liste devront rédiger un texte commun. Les textes doivent être adressés au directeur de la publication (le maire) avant une date déterminée par lui et communiquée aux élus de l'opposition dans un délai d'au moins 15 jours » ;

Les autres termes de l'article 9 ne sont pas modifiés.

Bruno Salgues questionne le Maire sur la longueur du texte à transmettre, le maire précise qu'elle reste à 2000 signes maximum.

Gilles Joffre et Bruno Salgues estiment que la place réservée à l'expression des élus de l'opposition n'est pas assez importante. Il faudrait augmenter la longueur des textes

Le maire n'est pas d'accord avec leur position et les invite à faire valoir leur mécontentement auprès du tribunal administratif

Approbation à la majorité (contre : 2 - Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; abstentions : 0 ; pour : 20)

22 – ENT- école

Le dispositif ENT -école a pour vocation de mettre en œuvre un plan de développement des usages du numérique à l'école ainsi que la mise à disposition d'une solution applicative facilitant les échanges enseignants- parent d'élèves. Les écoles de Capestang ont souhaité en bénéficier.

Le Maire présente le projet de convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT – école), entre la commune de Capestang et l'académie de Montpellier, moyennant une participation financière de 50€ par école et par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à conclure avec l'académie de Montpellier, telle qu'elle lui a été présentée, ainsi que le montant de la participation financière réclamée, qui s'élève à 50 € par école et par an, et autorise le Maire à la signer.

23 - Décisions du Maire

- Attribution marché maîtrise d'œuvre partielle Grangette/Viala – Aduècha - 3 000,00 €
- Attribution marché étanchéité terrasses toitures école élémentaire - SAR Etanchéité - 10 454,50 €
- Attribution marché fourniture candélabres – Distrilum - 17 666,10 €
- Attribution marché création massifs candélabres – Travesset - 5 304,60 €
- Marché jardins familiaux - lot n°2 - avenant n°1 – PSP - 5 755,58 €
- Marché jardins familiaux - lot n°3 - avenant n°1 – PSP - 2 488,42 €
- Marché réparation climatiseurs salle de musculation - Pierre RUBIO - 1 700,00 €
- Marché jardins familiaux - lot n°1 - avenant n°1 – PSP - 11 850,00 €
- Marché busage fossé avenue Loscos - Attribution reportée dans l'attente d'un nouveau devis
- Marché création tableau électrique - jardins familiaux - Pierre RUBIO - 1 250,00 €
- Mission conception création hangars agricoles - Atelier Concept - 9 000,00 €
- Marché aménagement chemin de la Bastide – Eurovia - 19 455,10 €
- BEA - DM n°1 - Virement sur c/658
- Marché aménagement chemin de Baboulet – Eurovia - 13 644,00 €
- Marché acquisition lave-vaisselle cantine scolaire - STEP Grand Sud - 2 590,00 €
- Marché son et lumière 2021 - CS PROD - 16 667,00 €
- Marché maîtrise d'œuvre collégiale travées droites du cœur - Frédéric FIORE - 26 418,10 €
- Marché remplacement disconnecteur chaufferie médiathèque - AG Therm - 1 441,80 €
- Fourniture et pose de gazon synthétique - Brun Chlorophylle - 1 800,00 €
- Broyage végétation ruisseau du Saint Laurent - Cabanel TP - 4 010,00 €
- Marché lecteurs cabinet médical - Medassist/Hypermed - 674,16 €
- Acquisition de divers matériels pour le CMS - Santé + 34 - 1 899,34 €

- Reprise toiture et solins toiture école maternelle - Lima Toitures - 2 100,00 €
- Fourniture et pose d'un débitmètre sur le réseau d'eau du canal – Bessière - 3 800,00 €
- Chemin de la rivière basse - création d'un passelis – Bessière - 7 395,00 €
- Reprise de branchement AEP - route de Maureilhan – Bessière - 580,00 €
- Fourniture de matériel d'illuminations – Blachères - 16 012,45 €
- Ligne de crédit de trésorerie 2021 – CELR - 600 000,00 €
- Attribution marché complémentaire étanchéité terrasses toitures école élémentaire - SAR Etanchéité - 1 090,00 €
- Convention d'assistance marché assurances – IRM - 1 090,00 €
- Pose de matériel d'illumination – Travesset - 15 521,00 €
- Attribution marchés assurances - Pilliot VHV / Groupama / Pilliot GLISE / 2CCourtage CFDP / Groupama // Montant tous frais compris - 23 271,00 €
- Autorisation d'ester en justice - référé préventif extension école maternelle
- Attribution marché maîtrise d'oeuvre rapatriement autel préroman - Frédéric FIORE - 3 143,97 €
- Attribution marché grille entrée d'air chauffage médiathèque - AG Therm - 2 160,61 €
- Attribution marché acquisition tables - Comat et Valco - 1 242,80 €

24 - Questions diverses

• Rentrée scolaire : elle s'est déroulée convenablement. 236 élèves (pour 9 classes) sont recensés à l'école élémentaire, et 108 élèves (pour 4 classes) à l'école maternelle.

• Jardins familiaux : les travaux sont terminés. La remise des lots sera effectuée ce vendredi 17 septembre, l'inauguration des jardins est fixée au samedi 9 octobre prochain.

• Lecture des questions écrites de l'opposition :

- Question posée par Bruno Salgues :

« Compte tenu de l'ordre du jour, nous souhaiterions disposer d'un descriptif de l'ensemble du patrimoine en terrain et immobilier de la commune, dans son intégralité. Cette liste devra comporter :

- le numéro du cadastre,
- la superficie (terrain notamment),
- le prix d'achat si cet achat date d'après 2014 ».

Réponse apportée par le Maire :

« Le relevé de propriété de la Commune vous a été communiqué par mèl. Pour ce qui est des prix des acquisitions depuis 2014 (ou même pour les acquisitions antérieures à cette date), je vous invite à consulter le registre des délibérations et décisions qui est à votre disposition en Mairie ».

- Question posée par Gilles Joffre :

« Ni le maire ni aucun conseiller municipal n'a assisté à la présentation du PLUI qui a été faite par le représentant de la CC Sud Hérault le 21 juillet 2021 en mairie de Capestang.

Ce sujet ne présente-t-il pas assez d'intérêt à vos yeux ?

Les citoyens de Capestang qui ont assisté à cette réunion se sont étonnés de ces absences.

Ne pensez-vous pas qu'il serait utile d'organiser une concertation élargie avec les habitants de Capestang sur ce sujet ?

Les élus de l'opposition sont prêts à y contribuer ».

Réponse apportée par le Maire :

« La réunion du 21 juillet n'était pas une présentation du PLUI, mais une permanence du responsable du service urbanisme pour répondre aux questions du public. La présence des élus n'était donc pas nécessaire ni même souhaitable, afin que le public puisse s'exprimer librement.

J'ai bien compris que votre première question était de l'humour !

Je ne vous ferai donc pas l'affront de vous présenter le décompte du temps que nous avons passé, depuis 2015, avec Jacques Maurand, à l'élaboration du PLUI.

Pour ce qui est de la concertation, elle est prévue dans la démarche dès l'origine. Des réunions publiques, que j'ai eu le plaisir d'animer en tant que vice-président en charge de l'urbanisme, se sont tenues en 2018 pour présenter le PADD à Capestang, Puisserguier, Cessenon, Cruzy et Saint-Chinian. D'autres réunions se tiendront à Capestang, Puisserguier, Cessenon et Saint-Chinian dans les prochaines semaines.

Puis viendra le temps de l'enquête publique où tout un chacun pourra exprimer son point de vue, vous y compris.

Nous serions d'ailleurs très heureux d'entendre dès aujourd'hui votre point de vue sur le PLUI ».

Gilles Joffre remercie le Maire pour ces précisions et assure qu'il ne plaisante pas avec un sujet aussi sérieux que le PLUI. Néanmoins, la présence des élus de la majorité a été regrettée par les personnes présentes car celles-ci souhaitaient leur poser de nombreuses questions. Enfin, les élus de l'opposition feront connaître leur point de vue sur le PLUI directement à la Communauté de Communes.

• Le Maire indique aux élus d'opposition que la date limite pour remettre leur texte, en vue de la parution dans le bulletin municipal, est fixée au 30 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2021

Le Maire,
Pierre POLARD



Christian ALFARO

Le secrétaire de séance,
Isabelle PALM



Lactitia ANDRIEU

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA



Bruno ESPOSITO

Gilles DUCLOS



Estelle FLEUTÔT

Chantal DUMONT-GILMOZZI

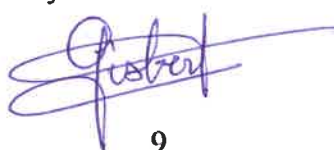


Jérôme GARCIA


Isabelle GIL



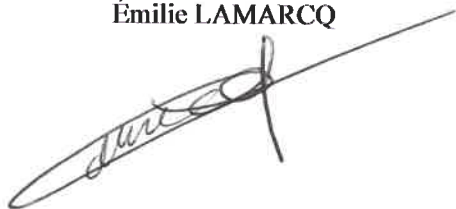
Sylvie GISBERT



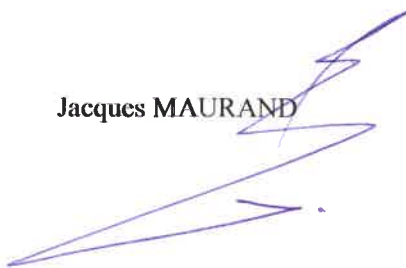
Gilles JOFFRE



Émilie LAMARCQ



Jacques MAURAND



Micheline MIANNAY



Béatrice MILESI



Augustin MINARRO



Alain RIVAYRAND



Bruno SALGUES



Jean-Claude VIVANCOS



Christian WAUTERS

